HAL
open science

Mathématiques et informatique de Marseille

Rapport Hcéres

To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Mathématiques et informatique de Marseille. 2011, Université Aix-Marseille 1, Université Aix-Marseille 2, Université Aix-Marseille 3, École centrale de Marseille. hceres-02029783

HAL Id: hceres-02029783

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02029783

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université de Provence – Aix-Marseille 1

2011

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des écoles doctorales de l'Université de Provence – Aix-Marseille 1

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib

2011

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°184

« Mathématiques et Informatique de Marseille »

de l'Université de Provence – Aix-Marseille 1

Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Mohamed MOSBAH, Institut Polytechnique de Bordeaux

Expert(e)s :

M. Jean-Marc CAMPAGNE, Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier

M. Dominique DEROZIER, Université de Lille 1

Mme Hélène ROUX de BALMANN, Université Toulouse 3

Mme Carole EYSSAUTIER, Jeune docteur, Université Grenoble 1 et Université Lyon 1 (2008)

Déléguée scientifique de l'AERES :

Mme Maylis DELEST

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale de mathématiques et informatique de Marseille fait partie du collège doctoral de l'Université Aix-Marseille 1. Elle anime et organise les études doctorales dans les domaines des mathématiques, de l'informatique et de l'automatique dans les trois universités d'Aix-Marseille, à l'Ecole centrale de Marseille et à Toulon. L'ED est associée à quatre laboratoires d'accueil des doctorants : Institut de mathématiques de Luminy, IML, UPR 9016 CNRS, Laboratoire d'analyses, topologie et probabilités, LATP, UMR 6632 CNRS , Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille, LIF, UMR 6166 CNRS , laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes, LSIS, UMR 6168 CNRS, auxquels il faut ajouter deux projets de l'INRIA à Sophia-Antipolis.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
128	126	1	7	32	40 mois	Inconnu (déclaré) 16% (estimé)	7 %	0 %	10%

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	82 %	76 %	55 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	3 %	0 %	5 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	9 %	21 %	24 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	9 %	21 %	26 %
Taux de réponse	92 %	100 %	88 %

Bilan de l'évaluation

Le dossier de demande d'accréditation est un document plutôt succinct qui aurait dû contenir davantage d'informations et de données. Il est difficile de comprendre ou d'expliquer certaines informations présentées, comme la forte diminution du nombre de thèses soutenues.

La qualité scientifique de l'ED, grâce aux laboratoires d'endossement, est incontestablement. Toutefois, une politique propre à l'ED est quasi-inexistante. La présentation orale n'a pas permis de lever certaines interrogations sur les aspects recrutement, suivi et insertion des doctorants. La rencontre avec les doctorants a essentiellement mis en évidence un manque de connaissance et un manque de communication avec l'ED. La plupart n'ont quasiment pas eu de contact avec l'ED et sont plus préoccupés par la fin de leur thèse que par leur projet professionnel. L'absence de structure de gouvernance efficace et le désintérêt des laboratoires dans le fonctionnement posent de graves difficultés.

- Appréciation globale :

L'école doctorale est adossée à quatre laboratoires de recherche de très bon niveau. Le fonctionnement de l'ED est délégué aux laboratoires : répartition des allocations, recrutement des doctorants, suivi, encadrement, etc. L'ED n'est pas visible par les doctorants ; la majorité des doctorants rencontrés ne connaissent pas les doctoriales, ni les modules professionnalisants offerts par le collège doctoral.

Il y a urgence à refondre et à stabiliser sa gouvernance. Le comité d'évaluation s'inquiète du devenir de cette ED et presse les responsables des laboratoires associés et des établissements de trouver un successeur au directeur actuel et de mettre rapidement en place une nouvelle politique de gouvernance de cette ED.

- Points forts :
  - Les laboratoires associés sont excellent scientifiquement.
  - Le taux d'encadrement est très bon.

- Points faibles :
  - Il y a eu une forte diminution du nombre de thèses soutenues.
  - Les problèmes de gouvernance sont importants ; en particulier, il n'y a pas de successeur au directeur actuel
  - L'ED n'est pas visible pour les doctorants.
  - Certaines thèses ne sont pas financées
  - Il n'y a pas de suivi de doctorants de la part de l'ED. En particulier, l'ED ne se péoccupe pas du devenir professionnel des doctorants.
  - Il n'existe pas de politique scientifique propre à l'ED.
  - Aucune préoccupation de l'ED quant au devenir professionnel des doctorants.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : C

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : B

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : C

- Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

L'offre de formation du Collège doctoral (CD) doit être présentée de façon explicite et développée en relation avec toutes les ED, pour ce qui concerne les formations non disciplinaires. La bonne articulation entre les ED et le CD devrait permettre d'améliorer le fonctionnement et l'offre pédagogique aux doctorants. La création d'un espace dédié aux doctorants, salles mutualisées pour la formation par exemple, maison des doctorants, serait intéressante.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'école doctorale dispose d'un poste de secrétaire fourni par l'Université d'Aix-Marseille 1. L'équipe de direction de l'ED comprend un directeur, un directeur adjoint et les directeurs des quatre principaux laboratoires. Le directeur adjoint remplace, le directeur notamment pour les signatures de documents. L'ED a mis en place une commission de thèse qui a pour rôle de valider la désignation des membres de jurys de thèse. Le fonctionnement de cette commission et l'articulation avec le comité de direction ne sont pas clairs. La règle de l'affectation des moyens de l'ED est réduite à un partage brut entre les quatres laboratoires, sans aucun contrôle sur la finalité des ressources distribuées.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants inscrits est de 128. Les chiffres présentés sur les thèses soutenues présentent une décroissance inquiétante du nombre de soutenances. Ce nombre a été divisé par 2 entre 2007 et 2009. Ce phénomène semble concerner uniquement cette ED sur le site marseillais. La durée moyenne des thèses est de l'ordre de 40 mois, ce qui est acceptable, avec de grandes disparités entre ceux qui dépassent 4 ans et ceux qui terminent avant. Le nombre d'abandons n'est pas connu.

Par ailleurs, l'ED fait face à une autre difficulté qui concerne l'allongement de la période post-doctorale avant recrutement. Il n'y a pas de bilan chiffré sur cette période d'attente.

- Encadrement et suivi :

L'ED délègue le suivi et l'encadrement des doctorants aux laboratoires. Certains laboratoires organisent des exposés de mi-parcours. L'ED ne participe ni à l'adéquation sujet-candidat ni au suivi professionnalisant des doctorants. Ces derniers ignorent les perspectives de carrière en industrie et s'orientent plutôt vers des carrières académiques. Il n'est pas étonnant que la période post-doctorale s'allonge. Par ailleurs, l'ED ne dispose pas de bilan chiffré sur les abandons de thèses, à cause probablement d'un manque de visibilité globale sur le déroulement des thèses. Le manque d'une politique volontariste et enthousiaste de l'ED ne favorise pas l'inversement de ces tendances.

- Financement des thèses :

Le support financier des thèses provient essentiellement des allocations ministérielles (30 %). Les autres supports représentent un pourcentage plus réduit. L'ED n'a pas su diversifier ses ressources de financement, en développant par exemple les thèses CIFRE ; les secteurs s'y prêtent. Le nombre de thèses non financées est de l'ordre

de 7 %. Il serait intéressant de savoir s'il y a une corrélation entre ce pourcentage et le nombre d'abandons. L'ED s'inquiète de la répartition interne à l'université des supports doctoraux.

- Formation :

En dehors de la formation scientifique réalisée au sein des laboratoires et des équipes d'accueil, chaque doctorant doit suivre chaque année un minimum de 25h de cours. Les doctoriales ainsi que des modules professionnalisants sont normalement à disposition des doctorants, via le collège doctoral. Ceux qui étaient auditionnés manquent d'information sur ces dispositifs. Un rapprochement du collège doctoral et un échange de pratique avec les autres écoles doctorales permettront d'améliorer les offres de formation professionnalisantes.

Les doctorants s'inquiètent du manque de postes de moniteurs ; et tout particulièrement dans le cadre du nouveau contrat doctoral. Si le problème est national, aucune réflexion n'est engagée par l'ED sur ce sujet.

La validation des profils de doctorants est faite par le directeur de thèse ; l'ED aurait pu instaurer une validation indépendante pour maintenir une formation doctorale de qualité et probablement limiter les abandons.

Les membres des jurys et les rapporteurs de thèse sont validés par une commission sur une proposition du directeur de thèse. Le rôle de cette commission aurait pu être renforcé en l'associant par exemple aux autorisations de soutenances de thèse.

- Ouvertures nationale et internationale :

La tendance de l'ED est de recruter à l'extérieur des universités marseillaises. Sur 2009-2010, les doctorants ayant suivi un master à l'Université Aix-Marseille 1 représentent moins de la moitié de l'ensemble des doctorants. Il y a également une augmentation du nombre de cotutelles de thèse. Cette ouverture à l'international résulte essentiellement des réseaux des laboratoires. L'ED peut encore augmenter sa visibilité scientifique, tant au niveau national qu'international, par l'amélioration de son site Web, la participation aux collèges doctoraux étrangers, ou encore le financement explicite de missions/séjours de doctorants.

- Projet :

Le projet de fusion en 2012 des universités d'Aix et de Marseille va probablement limiter l'éclatement de l'ED. La mise en place du collège doctoral permettra également de faire bénificier les doctorants de l'ED de tout un dispositif de formation et d'insertion de doctorant.

Toutefois, la gouvernance actuelle et l'absence d'un futur directeur qui portera un projet pour l'ED sont inquiétantes. Le projet présenté dans le dossier et lors de la viste reste très modeste et se résume à une continuité du fonctionnement actuel. Il faudrait que les laboratoires associés et les établissements trouvent un successeur, au directeur actuel de l'ED, à même de mettre rapidement en place une nouvelle politique de gouvernance pour cette ED : mise en place d'un comité de direction avec nomination d'un directeur adjoint, coordination avec le collège doctoral, prise en compte des besoins des doctorants en modules professionnalisants, etc.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 353

« Sciences Pour l'Ingénieur : Mécanique, Physique, Micro et Nanoélectronique »

de l'Université de Provence – Aix-Marseille 1

Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

Mme Hélène ROUX de BALMANN, Université de Toulouse

Experts :

M. Mohamed MOSBAH, Institut Polytechnique de Bordeaux

M. Dominique DEROSIER, Université Lille 1

M. Jean-Marc CAMPAGNE, Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier

Mme Carole EYSSAUTIER, Jeune docteur, Université Grenoble 1 et Université Lyon 1 (2008)

Délégué scientifique de l'AERES :

Mme Maylis DELEST

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale 353 regroupe les doctorants des universités d'Aix-Marseille, effectuant leur recherche dans 6 domaines thématiques communs aux divers laboratoires d'accueil : mécanique et physique des fluides, mécanique des solides et acoustique, énergétique et énergie, micro et nanoélectronique, environnement et risque, sciences du vivant. Toutes les universités du site, devant donner lieu au PRES fusionnel « Université d'Aix-Marseille » en 2012, sont co-accréditées pour délivrer le diplôme de doctorat.

L'ED 353 s'adosse à 4 UMR et 1 UPR généralement très bien évlaluées. Deux d'entre elles sont rattachées à plusieurs ED, du fait du large spectre thématique abordé (l'IM2P2 à l'ED 352 et le M2P2 à l'ED 251). Les 3 autres (IUSTI, IRPHE et LMA) sont exclusivement rattachées à l'ED SPI. Des équipes du CEMAGREF et du CEA ont été rattachées récemment.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
200	158	1.2	5	45	43 (41 non salariés)	3 % (moyenne) 19 % (calculé)	100 %	2 %	6 %

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	26 %	27 %	37 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	3 %	2 %	2 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	59 %	57 %	52 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	13 %	23 %	14 %
Taux de réponse	90 %	89 %	95 %

Bilan de l'évaluation

Appréciation globale :

L'Ecole doctorale 353 est une école de dimension moyenne, pluridisciplinaire, adossée sur des laboratoires de recherche, très largement reconnus pour la plupart d'entre eux et des formations, ingénieurs ou master, de qualité. Ses relations avec les pôles de compétitivité et le secteur des entreprises sont de ce fait tout à fait solides.

De nouvelles équipes, du CEA et du CEMAGREF, ont été récemment rattachées à l'ED, augmentant ainsi le potentiel d'encadrement total (HDR et non HDR). La co-accréditation a été par ailleurs demandée par l'Ecole centrale Marseille. L'impact de cette co-accréditation mériterait d'être précisé, en particulier en termes de nouveaux supports de contrats doctoraux.

La structuration des disciplines relevant des Sciences pour l'ingénieur, dont l'ED 353 et les laboratoires associés sont des éléments clés, semble manquer de lisibilité (interface avec l'ED 352 par exemple).

La politique scientifique repose sur des axes thématiques bien définis. La procédure de recrutement des doctorants en général et sur les contrats doctoraux en particulier est très bien définie. Les critères d'admission des doctorants relatifs à la formation sont très stricts comparés aux pratiques habituellement rencontrées dans ces domaines.

La gouvernance repose essentiellement sur un directeur, un secrétaire et sur un conseil conforme aux textes en vigueur. Les comptes rendus sont postés sur le site Web de l'ED. On constate une faible présence des membres extérieurs aux réunion du conseil. La question cruciale du secrétariat a été résolue depuis la précédente évaluation, de façon pérenne semble-t-il. La gouvernance reste encore trop centralisée. Elle repose trop fortement sur le secrétaire, incontournable selon les doctorants, ce qui peut constituer un risque. A minima, un directeur adjoint pourrait utilement renforcer l'équipe de direction. L'implication des doctorants, assez faible semble-t-il, dans le fonctionnement de l'école, pourrait être renforcée.

Le nombre de doctorants par HDR est faible pour le domaine, sans que les raisons n'en soient très clairement identifiées. Des possibilités de financement supplémentaires existent vraisemblablement, mais se pose alors la question du recrutement de doctorants « de qualité ».

L'insertion des diplômés est très bonne et le taux de retour sur le suivi, déjà bon, a encore été amélioré.

Le suivi individuel a permis en outre de réduire à zéro le nombre d'abandons en cours de thèse.

Le programme de formation s'appuie sur les formations dispensées dans les masters et dans les écoles d'ingénieurs du domaine. L'ED organise également certaines formations et journées scientifiques. L'articulation avec le Collège Doctoral de l'Université d'Aix-Marseille est insuffisante.

Points forts :

- Adossement sur des laboratoires de très bon niveau scientifique et bon ancrage régional avec le pôles de compétitivité.
- Politique de recrutement sur contrats doctoraux.
- Suivi personnalisé des doctorants.
- Très bonne insertion professionnelle.

Points faibles :

- Gouvernance très centralisée.
- Articulation avec le Collège doctoral de l'Université d'Aix-Marseille insuffisante (en particulier pour l'offre de formation).

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B, C) : A+
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B, C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B, C) : A
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B, C) : A+

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

La politique de site vis-à-vis de la structuration des disciplines relevant du secteur SPI doit être discutée, cette question émanant de diverses ED, qui ont des visions *a priori* différentes. Ceci devra être parmi les chantiers de l'Université d'Aix-Marseille.

La dichotomie géographique entre « les équipes du Nord » et les « équipes du Sud » est très présente et peut poser problème pour la lisibilité extérieure, au niveau national et international.

L'offre de formation du Collège doctoral doit être présentée de façon explicite et developpée en relation avec toutes les ED, pour ce qui concerne les formations non disciplinaires. La bonne articulation entre les ED et le CD devrait permettre d'améliorer le fonctionnement et l'offre pédagogique aux doctorants.

La création d'un espace dédié aux doctorants, salles mutualisées pour la formation par exemple, maison des doctorants, serait interessante.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

L'administration de l'ED 353 repose sur un directeur, issu d'un des 5 plus gros laboratoires, et un secrétaire. La question du secrétariat a été résolue de façon pérenne par l'octroi, de la part de l'université, d'un poste de catégorie C. L'ED prend sur son budget une part importante (30 %) pour compléter le financement au niveau A. La gouvernance est très centralisée. Cette centralisation présente des avantages, mais constitue également un risque. Ce dispositif de gouvernance pourrait être renforcé par des relais (correspondants) dans les laboratoires. L'implication des doctorants dans le fonctionnement mériterait également d'être améliorée.

L'ED dispose, conformément aux textes en vigueur, d'un conseil qui est réuni 3 fois par an en moyenne. La participation des membres extérieurs pourrait être améliorée.

Les locaux (bureau de la direction et du secrétariat) sont mis à disposition par Polytech'Marseille. La disponibilité de salles de formation pose parfois problème. Cette situation pourrait être améliorée avec la mise en place du collège doctoral.

Bilan quantitatif :

Il se décline comme suit :

- 200 doctorants en moyenne effectifs stables sur la période.
- 160 HDR environ, potentiel total en augmentation avec rattachement de nouvelles équipes.
- 1.2 doctorants/HDR en moyenne.
- 40-50 soutenances par an en moyenne stable.
- Durée des thèses 43 mois, 41 mois en excluant les salariés.
- Taux d'abandon très faible (en baisse significative).

Encadrement et suivi :

La charte des thèses est celle de l'Université d'Aix-Marseille.

Les conditions d'admission sont très strictes (nécessité de diplôme M2R, y compris pour les ingénieurs pour les contrats doctoraux et nécessité de valider des modules M2R pour les autres financements). La procédure de recrutement sur contrats doctoraux est explicite. Les critères combinent la qualité scientifique des sujets, les priorités des laboratoires, la qualité de l'encadrement, le mérite universitaire des candidats, tout en respectant une clé de répartition vis-à-vis du potentiel d'encadrement des laboratoires.

Le nombre de doctorants par HDR est faible comparé à celui généralement rencontré dans les domaines thématiques de l'ED SPI. Selon le directeur, des possibilités de financement supplémentaires existent effectivement. Afin d'améliorer le nomdre de doctorants admis, il s'agirait donc de renforcer encore l'attractivité ou d'assouplir les critères d'admission, sans toutefois nuire à la qualité de la formation doctorale.

Le suivi est très bon : entretien individuel en début de thèse, suivi annuel grâce à un formulaire renseigné par les doctorants, contrat individuel de formation. Ce suivi, mis en place depuis la précédente évaluation, a permis de réduire considérablement le taux d'abandon.

L'insertion ne pose pas de problème particulier. Le taux de réponse est très bon.

Financement des thèses :

Toutes les thèses sont financées. Les conditions de fin de thèse ne semblent pas poser de question particulière.

Formation :

La formation est suivie par le contrat individuel de formation. Un volume de 100 heures est exigé pour la soutenance, sans exigence de répartition entre formations scientifiques et professionnalisantes. L'offre s'appuie sur les formations d'ingénieurs et de master des différentes universités. L'ED organise une journée scientifique et quelques formations « à la demande ». Bien que l'insertion soit bonne, il serait souhaitable de profiter de la mise en place du collège doctoral pour participer activement à la réflexion sur une offre mutualisée ciblée sur les doctorants. Les doctoriales, auxquelles relativement peu de doctorants participent, constituent un outil intéressant dans ce sens. L'ED a son rôle à jouer dans la communication et l'incitation auprès des doctorants pour leur participation à ces évènements. L'articulation avec le collège doctoral doit en tout état de cause être sensiblement améliorée, de manière visible par les doctorants. L'implication des doctorants pourrait également être renforcée, par leur implication dans l'organisation de journées par exemple.

Ouvertures nationale et internationale :

L'ouverture nationale est bonne, puisque 60 % des doctorants sont issus de formations extérieures à l'Université d'Aix-Marseille.

D'importants efforts ont été consentis pour améliorer l'ouverture à l'international. Les résultats se font sentir puisque le nombre de doctorants étrangers a fortement augmenté ces dernières années, passant de 14 à 31 %. Des thèses se déroulent en co-tutelle avec différentes régions du monde.

- Projet :

Le projet consiste dans une grande mesure à poursuivre les efforts consentis sur la période précédente. Il reprend point par point les recommandations du rapport d'évaluation précédent en précisant les dispositions prises.

La nouvelle direction entend accorder une attention particulière aux trois points suivants :

- Secrétariat,
- Politique internationale,
- Situation de l'ED SPI dans le cadre du PRES « Université d'Aix-Marseille ».

La question du secrétariat est en effet cruciale. Un poste de catégorie C a été pérénisé par l'université. L'ED consacre une partie de son budget propre pour compléter ce financement à hauteur d'un poste de catégorie A. Il faut signaler que la situation de l'ED 353 est assez particulière sur ce point, la majorité, voire la totalité des autres ED ayant des personnels de catégorie C pour assurer le secrétariat. La perspective de mutualiser les moyens dans le contexte d'une université unique peut modifier la situation. Il appartient à l'ED de bien définir ce qui relève de la direction et du secrétariat, et plus largement d'améliorer sa gouvernance, très centralisée, en s'appuyant plus fortement sur une équipe de direction élargie (direction adjointe, bureau, comité de direction …) et sur les doctorants.

La politique internationale est une question assez complexe, mais qui n'est pas spécifique à l'ED SPI. Le recrutement de doctorants internationaux de très bon niveau et l'établissement de relations internationales entre pôles universataires en constitue les points clés. Cette politique se conçoit plus dans le cadre de réseaux d'ED ou dans le cadre du PRES qu'au niveau des ED individuellement. Une politique internationale concertée au niveau du PRES, dont les ED peuvent être parties prenantes, est donc nécessaire. Les relations entre laboratoires et équipes de recherche peuvent aussi servir d'appui pour cette politique au niveau doctorat.

La structuration du domaine des Sciences pour l'ingénieur, en particulier au niveau de la formation doctorale, relève également de la politique du PRES. Elle ne pourra cependant se faire qu'en étroite concertation entre les acteurs, laboratoires et ED du domaine. L'ED 353 constitue sans aucun doute un acteur majeur. D'autres ED semblent sensibles à cette question.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 354

« Langues, Lettres et Arts »

de l'Université de Provence - Aix-Marseille 1

Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Jean-Yves GUERIN, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Experts :

Mme Nicole RASCLE, Université Bordeaux Segalen

M. Vincent NOUGIER, Université Joseph Fourier - Grenoble 1

M. Gerald STIEG, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

M. Bernard VINCENT, EHESS

M. Thomas RENARD, Doctorant, Université Sorbonne - Paris 4 / IUAV de Venise

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Carle BONAFOUS-MURAT

Présentation de l'école doctorale

L'École doctorale 354 s'inscrit dans le champ des humanités. Elle prépare à des doctorats relevant du deuxième groupe et du troisième groupe du CNU. Elle s'appuie sur cinq équipes de recherche, en l'occurrence quatre EA, dont l'une, le CIELAM, résulte de la fusion de quatre équipes, et une JE. Ces équipes sont actives et ont leurs points forts. Quatre d'entre elles, le CIELAM, Échanges, le LERMA et le LEOTT ont été notées A lors de leur précédente évaluation. Le LESA a été noté B. La constitution d'une école doctorale de site à l'Université d'Avignon a amené le retrait de l'ICTT en 2010.

La littérature française et comparée, les langues, littératures et civilisations du monde anglophone, du monde germanique, du monde slave et de l'Extrême-Orient, les arts plastiques, les arts du spectacle et la musique forment un ensemble cohérent qui permet des croisements. L'ED a joué un rôle fédérateur et contribué à faire naître des recherches interdisciplinaires autour des langues, de la représentation ou encore de la traduction. Les études romanes, les langues anciennes et l'histoire des arts, en revanche, se situent dans le périmètre d'une autre ED de LSH, en l'occurrence l'ED 355 (Espaces, cultures, sociétés). Ce fait qui n'est pas nouveau est partiellement compensé par des co-directions et des coopérations.

Compte tenu de son implantation sur le site d'Aix qui est saturé, et des moyens insuffisants qui lui sont alloués, l'ED se heurte à des difficultés permanentes. Elle a fait un effort pour appliquer les règles établies par le collège doctoral du PRES, notamment pour limiter le taux d'encadrement et la durée des thèses, et pour mettre en place une offre de formation adaptée aux enjeux de la recherche et de la professionnalisation.

Les doctorants apprécient les services offerts par l'ED, ils ont le sentiment d'être écoutés et accompagnés dans une institution conviviale et à taille humaine.

Indicateurs

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
193	54	3,57	12	27	64	25 % (estimé)	8,81	26	NR

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	50 %	44 %	33 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	11 %	31 %	29 %

Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	28 %	19 %	21 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	5.5 %	0 %	0 %
Taux de réponse	94 %	100 %	96 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED a pour mission de conduire au doctorat des étudiants très différents par leur origine et par leur parcours antérieur. On a, d'un côté, des professeurs de l'enseignement secondaire agrégés ou certifiés, de l'autre des étudiants étrangers ne disposant pas de bourses. Que le chiffre des doctorants inscrits soit en légère diminution s'explique par le fait que l'ED, comme toutes les ED du site, a remédié au surencadrement (seuls deux professeurs dirigent plus de 10 thèses) et radié des doctorants ayant abandonné leur thèse.

Une faible part des doctorants bénéficie d'un financement spécifique.

- Points forts :
  - Un périmètre bien identifié.
  - Un effort pour mettre en place des procédures d'accompagnement des doctorants.
  - L'implication des doctorants dans l'institution.

- Points faibles :
  - Un manque flagrant de moyens.
  - Le nombre encore trop faible de thèses soutenues par rapport aux thèses inscrites.
  - Des outils d'analyse encore insuffisants et une auto-évaluation encore embryonnaire.
  - Une ouverture internationale à conforter.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique : A

- Fonctionnement de l'ED : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) : B

- Suivi et insertion des docteurs : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait pour l'établissement de :

- Renforcer les moyens en locaux et en secrétariat.
- Accroître l'offre de formation.
- Faire un effort pour améliorer l'insertion professionnelle des docteurs qui ne trouveront pas de débouchés dans l'enseignement supérieur et la recherche.
- Veiller à ce que les postes mis au concours dans le cadre du prochain contrat permettent la venue de professeurs susceptibles d'attirer des doctorants de qualité.

Evaluation détaillée

Administration et moyens de l'ED :

Le conseil de l'ED 354 fonctionne en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006. Il comprend 10 directeurs de recherche désignés par leurs équipes, 4 doctorants, 1 IATOS et 5 personnalités extérieures. Il ne regroupe que 10 des 55 professeurs et maîtres de conférences habilités. Afin de mieux mobiliser les directeurs de thèse, il serait bon d'instaurer une assemblée plénière annuelle et de prévoir une rotation des représentants des équipes. Les personnalités extérieures sont peu assidues.

Le directeur réunit le conseil au moins trois fois par an. Le conseil exerce ses compétences scientifique et budgétaires. Des réunions restreintes se tiennent entre les conseils. Les représentants des doctorants ont déclaré être correctement informés et être partie prenante des décisions du conseil.

L'ED reçoit une dotation annuelle de 23 000 euros. La moitié de cette somme sert à l'aide aux doctorants (participation à des colloques, publication). L'autre moitié passe en formation et en manifestations scientifiques. L'ED pourrait contribuer financièrement, en appoint aux équipes, à la publication des meilleures thèses et assurer à celles-ci un plus grand rayonnement.

Les moyens sont clairement insuffisants. Une seule secrétaire assure la gestion administrative de l'ED 354 et de l'ED 356. Quels que soient la compétence et le dévouement qui lui sont reconnus, il est évident qu'elle ne peut assurer toutes les tâches d'évaluation et de suivi qui reviennent aux ED.

Depuis 2010, l'ED 354 et l'ED 356 se partagent une salle de 22 m² qui sert aux directeurs et accueille une douzaine de personnes pour des réunions en petit comité. C'est là aussi trop peu. Et les directeurs de recherche et les doctorants s'en plaignent à juste titre.

L'ED a mis en place des listes de diffusion. Elle dispose d'un site où les doctorants peuvent trouver des informations sur les formations dispensées, les manifestations scientifiques, les aides. Ce site peut encore être amélioré si l'ED en a les moyens.

L'ED 354 et l'ED 356 tiennent parallèlement leur réunion d'accueil en novembre à l'intention des nouveaux inscrits.

L'ED a fourni une aide logistique et financière à deux revues en ligne, E-LLA qui a publié 3 actes de journées, et Lignes de fuite spécialisée dans les études cinématographiques.

Bilan quantitatif :

L'école doctorale réunit aujourd'hui 55 directeurs de recherche, professeurs et maîtres de conférences habilités. Aucun n'est à l'IUF. Elle annonce 111 thèses soutenues entre le 1er janvier 2007 et le 31 décembre 2010 (8 à l'ICTT, 49 en littérature française et comparée, 27 en arts, 27 en langues), soit une moyenne de 27 thèses par an. Ce chiffre est assez faible et doit être amélioré. Le fait que 35 thèses ont été soutenues en 2010 est à cet égard un signe encourageant.

Au moment de la visite du comié, 177 doctorants étaient inscrits ou en cours d'inscription dans l'ED 354. Ils étaient 214 lors de la précédente évaluation. Cette légère décrue s'explique par le retrait de l'ICTT et par le fait qu'ont été radiés des fichiers des étudiants ayant abandonné leur thèse. On constate une redistribution des effectifs en trois masses équivalentes, une montée en puissance des arts, une érosion sensible en littérature française et comparée et une stabilité en langues. Ce phénomène se retrouve dans d'autres écoles doctorales du champ.

Dans le cadre du précédent quadriennal, l'ED a accueilli 6 élèves des ENS, 3 en littérature française et comparée, 2 en études anglo-américaines, 1 en musicologie. Il est important qu'elle puisse continuer à en attirer.

Il est à noter aussi que 8 HDR ont été soutenues entre 2007 et 2010, 3 en littérature française, 2 en arts et 3 en études anglo-américaines.

L'école doctorale, les UFR et l'université doivent réfléchir ensemble à une politique des postes, notamment à des profilages permettant d'attirer des professeurs au rayonnement incontestable et à l'affichage de spécialités de recherche répondant aux nouvelles demandes des doctorants.

• Encadrement et suivi :

L'ED, comme toutes celles des universités d'Aix-Marseille, respecte la charte des thèses élaborée par le collège doctoral en 2008. Cette charte prévoit des procédures strictes pour l'inscription. La sélection des futurs doctorants incombe d'abord aux équipes. Celles-ci sont à même d'apprécier la pertinence et la faisabilité des sujets.

C'est le conseil en formation plénière qui attribue les contrats doctoraux après audition publique et vote à bulletin secret. Le fait que depuis 2009 tous les docteurs contractuels ne sont plus assurés d'effectuer aussi un service d'enseignement peut créer des difficultés dans certains secteurs de l'ED. La mastérisation des concours suscite de vives inquiétudes chez les directeurs de recherche et les doctorants.

L'ED a mis en place des comités de parcours de thèse en 2010. Cette procédure, destinée à évaluer l'avancée des travaux des doctorants lors du passage de la 2ème à la 3ème année, ne devrait pas tarder à produire des effets positifs. Un premier bilan pourrait en être dressé en 2011.

Le ratio thèses / HDR est aujourd'hui de 3,47. Des disparités demeurent. Le ratio est en effet de 2 en allemand, de 6 en esthétique et arts du spectacle. L'ED a su remédier au sur-encadrement pointé lors de la précédente évaluation.

Conformément aux recommandations formulées lors de la précédente évaluation et conformément à la charte des thèses, l'ED a poursuivi la politique de réduction de la durée des thèses. Les données chiffrées du dossier - nombre d'inscrits, nombre de thèses soutenues, taux d'abandon, durée moyenne des thèses - n'apparaissent pas toujours cohérentes. L'ED n'a pas pris ou reçu les moyens d'évaluer plus précisément les évolutions démographiques et sociologiques de ses effectifs.

Une réflexion est en cours sur les critères d'admission. Il est certes difficile de fixer des règles uniformes quand les parcours antérieurs des doctorants sont hétérogènes. Les conditions sont différentes en lettres où les doctorants peuvent être enseignants dans le secondaire ou dans le primaire, et en arts où ils sont souvent intermittents du spectacle.

La réinscription en 4ème année fait l'objet d'une dérogation. La durée est désormais fixée à 6 années et deux dérogations peuvent être accordées. Les durées plus longues ont disparu lors du dernier quadriennal.

Les doctorants et les nouveaux docteurs sont incités à participer à des colloques nationaux et internationaux et à publier dans des revues de référence. La liste des publications des docteurs, si elle fait apparaître des travaux forcément inégaux, montre l'excellence de certains.

• Financement des thèses :

Les caractéristiques sont celles du champ. Moins de 10 % des thèses sont financées. Ce taux stagne à un niveau bas. Le nombre total des allocations MESR et des contrats doctoraux oscille entre 13 et 17. S'y ajoutent entre 1 et 3 bourses régionales et de rares bourses MAE. Entre 110 et 128 doctorants sont salariés du secteur public ou du secteur privé. On aimerait en savoir plus sur les réalités variées qui se cachent derrière ces chiffres.

27 doctorants sont titulaires de l'agrégation et 23 du seul CAPES. Les enseignants- fonctionnaires représentent près de 30 % des inscrits. Ils sont concentrés en littérature française et dans les études anglophones. Il y en a peu en littérature comparée et en arts du spectacle.

Les priorités de la région PACA ne favorisent guère les humanités. Le fait qu'une thèse sur les Cahiers du Sud ait obtenu une bourse régionale laisse néanmoins entendre que des sujets liés au patrimoine culturel de la région, à des auteurs, à des maisons d'édition ou à des revues – la revue Sud, l'œuvre littéraire et / ou cinématographique de Pagnol, le théâtre à Marseille – pourraient retenir l'attention de la région.

- Formation :

L'ED 354 et l'ED 356, parce qu'elles sont situées sur le même site et qu'elles partagent les mêmes locaux, ont été amenées à nouer des liens privilégiés. Elles ont mis en place des formations transversales communes en anglais, informatique, communication professionnelle et communication scientifique. L'ED 354 a aussi organisé des conférences-débats, des journées d'études et, depuis 2010, un séminaire fédérateur.

En 2010-2011, l'ED a restructuré son programme de formation. Celui-ci comporte des modules de formation disciplinaire et transversale à la recherche, d'insertion professionnelle. Il est validable en ECTS. L'ED fournira des attestations et des certificats de compétences.

L'ED est partie prenante des doctoriales annuelles du collège doctoral, mais les étudiants, sans y être *a priori* hostiles, se sentent peu concernés par ces opérations.

L'offre et le suivi de la formation devront être encore améliorés dans le cadre qu'offre le collège doctoral.

- Ouvertures nationale et internationale :

17 thèses sont aujourd'hui en co-tutelle. Ce chiffre a diminué au cours du dernier quadriennal. Il peut être amélioré dans le cadre des partenariats internationaux noués par l'Université de Provence et, à partir de 2012, par Aix-Marseille Université. Les co-tutelles coûtent cher à l'université et doivent présenter un intérêt scientifique. L'ED aura intérêt à s'assurer qu'elles vont aux meilleurs.

Une politique de coopération internationale, qui pourrait être ciblée sur certains pays, est à envisager en relation avec les équipes. Il existe quelques perspectives du côté de l'Allemagne, du Japon et du Brésil.

- Projet :

Les deux ED les moins bien loties de l'Université de Provence dans le secteur SHS, l'ED 354 et l'ED 356, partagent des locaux et ont l'habitude de coopérer bien que ne se situant pas dans le même champ disciplinaire. Elles continueront à mutualiser leurs moyens et à organiser des opérations de recherche conjointe en y associant plus étroitement l'ED 355 (Espaces, cultures, sociétés).

L'ED entend poursuivre sa politique de réduction des durées de thèse et des taux d'encadrement tout en prêtant attention aux cas particuliers. Cette politique passe par un discours vrai aux futurs doctorants et l'élaboration de projets professionnels alternatifs à l'insertion dans le monde académique.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n° 355 : « Espaces, Cultures, Sociétés » de l'Université de Provence - Aix-Marseille 1

Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

M. Bernard VINCENT, EHESS

Experts :

M. Jean-Yves GUERIN, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Mme Nicole RASCLE, Université Bordeaux Segalen

M. Thomas Renard, Doctorant, Université Sorbonne - Paris 4 / IUAV de Venise

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Carle BONAFOUS-MURAT

Présentation de l'école doctorale

L'Ecole doctorale 355 fait preuve d'une forte unité qui tient à l'intérêt porté à une aire géographique privilégiée, le monde méditerranéen, ce qui explique la présence en son sein de 11 disciplines (anthropologie, archéologie, études romanes, géographie, histoire, histoire de l'art, langues et littératures anciennes, mondes arabe, musulman et sémitique, préhistoire, sociologie, urbanisme et aménagement du territoire). Il faut noter par exemple la présence des littératures romanes, alors que l'ED 354 (« Langues, lettres et arts ») regroupe les autres langues européennes.

Cette identité géographique est soulignée par la domiciliation de l'ED à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH). Cependant, elle accueille enseignants et doctorants anthropologues, sociologues, historiens travaillant sur d'autres aires géographiques (Extrême-Orient, Pacifique, Afrique sub-saharienne).

L'école doctorale s'appuie sur 22 laboratoires ou équipes de recherche, dont 16 UMR qui relèvent des trois universités et de deux établissements (ENSAM et EHESS) du site d'Aix-Marseille et qui constituent un tissu scientifique remarquable.

A la MMSH, l'ED bénéficie de locaux propres vastes (130 m²), insérés dans un environnement particulièrement favorable.

Les doctorants semblent apprécier les services offerts par l'ED, mais des différences sensibles existent entre le noyau très présent de ceux dont la recherche est financée et tous les autres, dont une grande partie est salariée.

Indicateurs

1 – • Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
538	161	3,4	12	59	73	33,28 % (estimé)	14,8 %	26,7 %	NR

2 – • Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	7,90 %	17,80 %	23,30 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	9,5 %	14,2 %	13,3 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	12,6 %	5,3 %	6,60 %

Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	1,58 %	1,78 %	8,33 %
Taux de réponse	32 %	41 %	50 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED est une formation de grande taille qui attire des étudiants d'horizons très variés (issus des master locaux, d'autres universités françaises ou des ENS, originaires de l'étranger, essentiellement de Tunisie et de l'Italie) appartenant à des disciplines nombreuses et installées sur des implantations diverses. Ils se partagent entre un noyau de doctorants ayant une bourse, d'autres enseignant dans le primaire ou le secondaire, d'autres travaillant dans des conditions précaires…

Les responsables de l'ED ont cherché récemment à établir des normes de fonctionnement (à l'admission, dans le suivi de la thèse) et à renforcer le sentiment d'appartenance à l'ED. La tâche n'est pas aisée en raison de l'hétérogénéité et du poids de laboratoires ayant une solide tradition. L'incapacité des doctorants les plus présents à imaginer toute forme de vie professionnelle autre qu'universitaire constitue une autre difficulté. Des progrès évidents en ce sens ont néanmoins été accomplis et doivent être amplifiés.

- Points forts :
  - Un périmètre scientifique de grande qualité.
  - Un environnement exceptionnel du fait de l'installation de l'ED à la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme.
  - La présence d'une ingénieure d'études compétente et disponible.
  - Le dynamisme de la direction.
  - L'extension du réseau de relations internationales.

- Points faibles :
  - La faible implication des doctorants dans la vie de l'institution.
  - Une communication trop peu efficace.
  - Un contingent trop faible de contrats doctoraux.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique : A+

- Fonctionnement de l'ED : A

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+) : A

- Suivi et insertion des docteurs : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Aider l'ED à jouer pleinement son rôle d'interface entre tous les laboratoires qui en relèvent.
- Etendre et accroître l'offre de formation.
- Améliorer et diversifier les réseaux de communication.
- Renforcer les critères d'admission.
- Réduire le temps de la thèse (en particulier de ceux qui bénéficient d'un contrat).
- Appliquer strictement les conditions légales du fonctionnement du conseil de l'ED.
- Etendre la coopération avec les autres ED 354 et 356.

Evaluation détaillée

Administration et moyens de l'ED :

Le Conseil de l'ED 355, qui a été renouvelé au printemps 2009, est en conformité avec l'arrêté du 7 août 2006. Il comprend 26 membres (18 élus et 8 personnalités extérieures). Les élus sont 12 enseignants-chercheurs ou chercheurs représentant les laboratoires et équipes d'accueil, 1 représentant des ingénieurs techniciens et personnels administratifs, 5 représentants des doctorants. Aujourd'hui, seulement 12 des 22 laboratoires et équipes y sont représentés, puisque 6 de ceux-ci ont chacun deux de leurs membres au conseil. L'ED tente de surmonter ce déséquilibre en invitant tous les directeurs de laboratoires à assister aux travaux du conseil. Sont aussi invitées la directrice de la MMSH et l'ingénieure d'études chargée de l'administration de l'ED. Il s'agit là d'un fonctionnement lourd puisque si tous les invités sont présents, 39 personnes participent au débat, mais on ne voit guère d'autre formule assurant un bon équilibre entre les laboratoires. Il est évident qu'au moment du renouvellement, il importera de susciter des candidatures de membres des laboratoires n'appartenant pas actuellement de plein droit au conseil.

Celui-ci se réunit trois fois par an, exerçant ses compétences scientifiques (inscriptions, formation, attribution de bourses) et budgétaires. Les réunions sont préparées par le bureau composé du président du conseil (élu parmi les enseignants-chercheurs et chercheurs), de la directrice de l'ED et d'un représentant des doctorants.

La dotation annuelle de l'ED est de 36 000 euros, dont une moitié environ est consacrée à la formation et l'autre à l'aide aux étudiants et aux associations d'étudiants : l'ADRESS (Association pour le développement de la recherche en sciences sociales) et l'Association des doctorants d'histoire de l'art et d'archéologie.

L'ED travaille dans d'excellentes conditions grâce aux moyens dont elle dispose. Une ingénieure d'études, dont la compétence et l'écoute sont unanimement reconnues, assure la gestion des doctorants. De surcroît, est détachée depuis 2009 une personne du service des thèses relevant de la Direction de la recherche, ce qui permet de suivre administrativement à la MMSH tous les doctorants quel que soit leur laboratoire ou équipe d'appartenance. L'ED dispose de 130 m², dont une salle d'ordinateurs réservée aux doctorants. En outre, tous les services de la MMSH, des bibliothèques aux photothèques et aux archives, sont accessibles à ceux-ci.

Il est regrettable que toutes les possibilités offertes par ces moyens et cet environnement ne soient pas pleinement exploitées. Ainsi, la fréquentation du local réservé aux ordinateurs est faible. La grande difficulté est celle de l'implication insuffisante des doctorants. Des efforts sont multipliés pour y rémédier. Par exemple, est prévue une cérémonie annuelle de remise des diplômes. Mais la communication doit être améliorée : sur le site, le lien entre l'ED et les labos doit être établi, et il serait opportun d'y ouvrir un forum ; la liste des adresses électroniques doit être soigneusement révisée et mise à jour en permanence si l'on veut que les circulaires

parviennent à temps. A cet égard, les étudiants doivent surmonter leurs réticences par rapport au nouveau logiciel ADUM adopté en 2008 par le collège électoral d'Aix-Marseille Université.

- Bilan quantitatif :

L'Ecole doctorale compte aujourd'hui 142 professeurs, directeurs de recherche et maîtres de conférences habilités. 283 thèses y ont été soutenues en cinq ans entre le début de l'année 2006 et la fin de l'année 2010, soit une moyenne de 57 par an. Cependant cette moyenne cache une évolution spectaculaire depuis une phase d'étiage (38 en 2006), un pic très élevé (74) atteint en 2008, puis un repli assez marqué ayant conduit aux 47 thèses soutenues en 2010. Cette tendance est sans aucun doute la conséquence des efforts consentis pour faire aboutir des thèses longtemps préparées : 10 de celles soutenues en 2007, ou 15 de celles soutenues en 2008 avaient une durée supérieure à 9 ans. 2 seulement des thèses abouties en 2009 étaient dans ce cas.

Le nombre des doctorants s'élève actuellement à 538. Ce haut niveau s'explique par un gros afflux à la rentrée de l'année 2010-2011, puisque 108 entrants ont été enregistrés. Les inscriptions sont réparties de manière assez équilibrée entre les 11 disciplines considérées. Les deux extrêmes étant représentés par l'histoire et ses 76 doctorants d'une part, les langues et littératures anciennes et leurs 12 doctorants de l'autre.

L'ED bénéficie en moyenne d'une vingtaine de contrats doctoraux et de bourses diverses (Sidaction, Vinci, INHA, Ecole française de Rome, Région), ce qui correspond à un tiers environ de thèses financées. Mais bien entendu, la proportion tombe à un cinquième à peine cette année-ci. De la sorte, si l'on peut se réjouir de l'attractivité de l'institution, la question du contrôle des admissions est posée.

- Encadrement et suivi :

L'Ecole doctorale a, comme toutes les autres relevant d'Aix-Marseille Université, appliqué la charte des thèses rédigée par le collège électoral en 2008. La procédure d'inscription des doctorants était jusqu'en 2009 très souple, pour ne pas dire laxiste. Tout étudiant ayant obtenu au moins une mention « assez bien » au master était admis, pratiquement avec le seul aval de son directeur de recherche. Depuis l'automne dernier, le conseil de l'ED examine les conditions du financement de la thèse et la faisabilité de celle-ci dans des délais raisonnables (trois ou quatre ans).

Deux autres mesures importantes visant à équilibrer l'intervention des laboratoires et celle du conseil de l'ED ont été adoptées. C'est ce dernier qui attribue les contrats doctoraux après examen et classement par chaque laboratoire des candidats qui en relèvent. Les attributions sont faites après audition des étudiants proposés par les laboratoires. Par ailleurs, il est prévu de mettre en place, au niveau des laboratoires, une évaluation en fin de 2ème année ou début de 3ème année, du travail de chaque doctorant. Les effets bénéfiques de ces initiatives devraient rapidement se faire sentir.

Le rapport moyen doctorants/HDR a été progressivement abaissé à 3,4 par une politique incitative visant à ne pas dépasser le chiffre de 10. Quelques écarts subsistent encore à la marge mais devraient rapidement disparaître. La durée des thèses est plus problématique. Certes, elle a été progressivement réduite ces dernières années pour s'établir à 6,3 ans, mais 44 étudiants sont encore dans leur 6ème année ou au-delà. Le phénomène est d'autant plus anormal que parmi eux figurent la plupart des allocataires inscrits en 2003 et 2004 : soit les sujets qui leur ont été donnés étaient incompatibles avec une durée raisonnable, soit les doctorants sont pris dans l'engrenage de la thèse volumineuse qui pourra leur valoir un poste dans le supérieur. Quoi qu'il en soit, il appartient à tous, membres du conseil de l'ED, enseignants et doctorants, d'y remédier.

Enfin, il faut recommander à l'ED d'être plus précise dans ses enquêtes. Il est, à partir des données fournies, difficile de se faire une idée précise de la proportion des salariés (et de leurs activités professionnelles).

- Financement des thèses :

Ici encore les imprécisions sont grandes. Le taux de thèses financées s'élève, selon un document, à près de 30 %, et retombe dans un autre à 14,8 %. Il n'en reste pas moins que le nombre des thèses financées stagne depuis plusieurs années alors même que le nombre des doctorants tend à augmenter. Un plus strict contrôle à l'inscription est souhaitable, mais à l'inverse, pourquoi ne pas suivre le travail des étudiants qui offrent toutes les garanties ? Les

universités et la région devraient être sensibles à la qualité de travaux en sciences humaines et sociales indispensables, appliqués au milieu méditerranéen dont l'évolution est scrutée par le monde entier.

- Formation :

Dans ce domaine, l'ED a tenté ces dernières années de proposer aux doctorants une offre qui faisait auparavant pratiquement défaut. Des formations soit transversales (communication scientifique en anglais recherche documentaires, cartographie), soit spécifiques (céramologie), sont désormais proposées. En outre, des journées de doctorants sont organisées par quelques-uns des laboratoires, et les étudiants sont encouragés et aidés à participer à des rencontres scientifiques nationales ou internationales. Enfin, l'ED est comme toutes ses voisines en sciences humaines, partie prenante des doctoriales annuelles du collège doctoral, mais les étudiants y sont très réticents.

Il conviendrait, en liaison avec les laboratoires, de prolonger et d'organiser toute l'offre. Le conseil de l'ED a récemment adopté l'obligation de suivi de deux formations pendant trois ans, mais là encore les représentants des étudiants ont manifesté leur scepticisme en s'abstenant (à une exception près) lors du vote de cette mesure. Probablement faut-il songer à une validation en ECTS qui pourrait prendre en compte tous les types de formation, continue ou ponctuelle, locale ou extérieure, collective ou individuelle.

- Ouvertures nationale et internationale :

Le nombre des thèses en co-tutelle en juin 2010 était de 63, soit près de 12 % de l'ensemble. Et la proportion des étudiants venus de l'étranger est de 38 %. Ces taux traduisent l'importance des relations internationales établies par l'ED en direction principalement des universités italiennes et tunisiennes. En revanche, le comité de visite a constaté la faible présence des étudiants étrangers au cours de la visite. Rien n'étant indiqué dans l'auto-évaluation quant à leur accueil et à leur éventuel suivi spécifique, il semble souhaitable de mieux les intégrer. Une formation complémentaire en langue française ne serait-elle pas très utile ?

- Projet :

L'ED 355 est une institution de taille importante dont l'administration est complexe. Des progrès considérables ont été récemment accomplis et l'ED présente un bilan globalement de qualité. Il lui reste à trouver un réel équilibre budgétaire en liaison avec les laboratoires, ainsi qu'à inventer les moyens pour mobiliser tous les étudiants.

L'amélioration passe avant tout par une meilleure communication. Il est clair que les initiatives ou les demandes d'aide des étudiants sont bien accueillies ; encore faut-il que celles-ci n'émanent pas des seuls doctorants titulaires de contrats ou de bourses.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de l'école doctorale n°356

« Cognition, Langage, Education »

de l'Université de Provence - Aix-Marseille 1

Vague B 2012/15

Campagne d'évaluation 2010/11

Membres du comité d'évaluation

Président :

Mme Nicole RASCLE, Université Bordeaux Segalen

Experts :

M. Jean-Yves GUERIN, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

M. Vincent NOUGIER, Université Joseph Fourier - Grenoble 1

M. Gerald STIEG, Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

M. Bernard VINCENT, EHESS

M. Thomas Renard, Doctorant, Université Sorbonne - Paris 4 / IUAV de Venise

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Carle BONAFOUS-MURAT

Présentation de l'école doctorale

L'ED 356 se caractérise par son périmètre pluridisciplinaire autour des sciences cognitives hors neurosciences (psychologie, sciences du langage, philosophie, épistémologie des sciences cognitives, information-communication, sciences de l'éducation). Elle inclut donc 5 sections du CNU (7, 16, 17, 70, 71). Au niveau régional, cette configuration représente le seul pôle de recherche dans les domaines concernés sur le site d'Aix-Marseille. On note une assez bonne homogénéité entre les thématiques des laboratoires permettant ainsi d'organiser des formations interdisciplinaires et des conférences.

L'ED 356 s'adosse sur 12 unités de recherche (dont 6 UMR), parmi lesquelles 10 ont été évaluées A ou A+ sur le précédent quadriennal, et 126 HDR. Le directeur annonce avoir atteint la barre des 450 inscrits en 2010-2011, en hausse par rapport aux années précédentes, ce qui en fait une des écoles doctorales les plus importantes du secteur SHS sur le site d'Aix-Marseille. La discipline de la psychologie (45 HDR en psychologie pour 140 doctorants) est proportionnellement la plus représentée. Viennent ensuite les sciences de l'éducation (18 HDR pour 87 doctorants), les sciences du langage (22 HDR pour 75 doctorants), les sciences de l'information et de la communication (24 HDR pour 68 doctorants) et la philosophie (16 HDR pour 59 doctorants).

Indicateurs

1 – Encadrement :

Nombre de doctorants	Nombre de HDR	Rapport moyen doctorants/HDR constaté	Maximum constaté doctorants/HDR	Nombre moyen de thèses soutenues par an	Durée moyenne des thèses (en mois)	Taux d'abandon	Pourcentage des doctorants ayant un financement de thèse	Pourcentage de doctorants salariés de l'enseignement primaire ou secondaire	Pourcentage de doctorants en formation continue
429	126	3,4	21	49,5	64	44 % (déclaré) 38 % (estimé)	20,5 %	6 %	53,6 %

2 – Insertion :

Taux d'insertion à 3 ans	Pourcentage 2005	Pourcentage 2006	Pourcentage2007
Taux d'insertion dans l'enseignement supérieur et la recherche / recherche en EPST	26 %	42 %	36 %
Taux d'insertion dans le secteur public (autre secteur d'activité que ES et R)	42 %	21 %	27 %
Taux d'insertion professionnelle dans le secteur privé / insertion professionnelle à l'étranger	26 %	28 %	22 %
Taux en contrat post-doctoral en université, EPST ou à l'étranger	2 %	5 %	7 %
Taux de réponse	97 %	90 %	93 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'ED 356 s'appuie sur des unités de recherche locales fortes, avec un poids important de la discipline psychologie. Ceci a un impact sur sa visibilité auprès des doctorants. Ainsi, les actions des laboratoires en termes de professionnalisation paraissent mieux connues et valorisées que celles de l'ED.

Malgré un potentiel fort, l'ED 356 semble s'essoufler. Un effort de mutualisation des actions entreprises par les laboratoires mériterait d'être poursuivi et mieux valorisé.

Le rôle des représentants étudiants dans cette école doctorale est peu visible. De même, peu de place est donnée aux initiatives étudiantes. Aucune association ne s'est mise en place, ce qui montre la difficulté de construction d'un véritable sentiment d'appartenance à cette ED.

Enfin, entre les initiatives émanant du collège doctoral et l'accompagnement par les unités de recherche à la professionnalisation de leurs doctorants, on ne voit pas toujours la plus value de l'ED 356, ce qui ne représente sans doute pas la réalité de la situation.

- Points forts :
  - Très bon adossement à la recherche.
  - Bonne politique de site en matière de formation doctorale.
  - Bonne cohérence thématique de l'ED.
  - Forte mutualisation de moyens.
  - Présence d'un site web véritablement fédérateur et informatif.
  - Mise en place d'une charte des thèses.
  - Dispositif d'admission des doctorants performants.
  - Bon taux d'insertion des docteurs.

- Points faibles :
  - Manque de moyens pour le fonctionnement.
  - Malgré les efforts, déficit de suivi des doctorants.
  - Manque de ressources pour réaliser des enquêtes régulières sur l'insertion des doctorants.
  - Durée de thèse moyenne encore trop importante.
  - Taux d'encadrement trop élevé dans certaines disciplines.
  - Trop grande importance des laboratoires par rapport aux initiatives de l'ED.
  - Absence d'association de doctorants.
  - Difficulté d'intégration des secteurs de l'information et de la communication.

Notation

- Qualité de l'adossement scientifique : A+

- Fonctionnement de l'ED : B

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) : A

- Suivi et insertion des docteurs : B

Note globale (A+, A, B, C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de :

- Renforcer le pôle administratif et gestionnaire de l'ED,
- Harmoniser et réduire la durée des thèses,
- Améliorer le taux d'encadrement, notamment dans certaines disciplines,
- Mieux mettre en adéquation les capacités d'encadrement de thèse des laboratoires avec les demandes d'inscription en doctorat,
- Travailler à l'élargissement des potentialités de financement des thèses.

Evaluation détaillée

- Administration et moyens de l'ED :

Le secrétariat de l'ED 356 est assuré par une secrétaire à temps partiel (80 %), qui assume également la gestion de l'ED 354. Cette organisation est tout à fait insuffisante, malgré les compétences reconnues de la personne concernée. Par ailleurs, cette école doctorale dispose de locaux dédiés limités pour sa gestion, l'accueil, la formation et les échanges avec les doctorants. Néanmoins, elle dispose d'un site Web qui constitue la face la plus visible et identifiable pour les doctorants actuels ou futurs. Ce site actualisé permet de présenter les démarches administratives d'inscription, de réinscription, et les formations proposées par l'ED 356. Par contre, l'ED ne compte pas d'associations de doctorants. Ainsi, elle ne soutient pas les colloques organisés par ses étudiants.

En conformité avec l'arrêté du 7 août 2006, le conseil de l'ED comporte 25 membres. Il réunit les 12 directeurs de laboratoire, une représentante du personnel BIATOS, 4 représentants des doctorants et 8 personnalités extérieures. Il se réunit 3 à 4 fois l'an. Ses missions restent assez limitées. Elles concernent de manière prioritaire la sélection pour l'attribution des contrats doctoraux et bourses régionales, la définition de l'offre de formation de l'année en partenariat avec les unités de recherche, ou le soutien aux doctorants pour participation à des colloques.

L'ED reçoit une dotation annuelle de 30 000 euros. 44 % de cette somme servent à l'aide aux doctorants (participation à des colloques) et 24 % aux intervenants pour les formations. Néanmoins, elle ne souhaite pas soutenir la publication des travaux de thèse de ses doctorants dans le cadre d'une revue électronique, préférant les inciter, par l'intermédiaire des laboratoires d'appui, à publier dans des revues référencées.

L'ED 356 s'appuie sur le collège doctoral du PRES d'Aix Marseille mis en place en 2008, tant pour les formations ou événements (doctoriales) dont celui-ci est à l'initiative, que pour l'application de dispositifs de suivi et d'encadrement des thèses (charte, comité de suivi).

- Bilan quantitatif :

L'ED 356 compte 450 doctorants en 2010-2011, ce qui en fait l'une des plus importantes du domaine SHS sur le site d'Aix-Marseille. Depuis 2007, elle accueille en moyenne 44 doctorants/an et fait soutenir 49,5 thèses par an, ce qui représente environ 11% de l'effectif total.

La durée moyenne des thèses reste élevée (64 mois), avec un taux d'abandon très faible. L'ED 356 a connu une augmentation en la matière, puisqu'au précédent quadriennal elle affichait une moyenne de 57 mois. Beaucoup d'efforts restent donc à faire pour réduire cette durée, notamment auprès de certaines disciplines et/ou unités de recherche qui comptent encore un nombre trop important de thèses soutenues en 7 ans et plus (philosophie). Bien

entendu, cette durée trop longue dépend de la part encore faible de thèses financées (20,5 %) et *a contrario* du nombre élevé de thèses faites en formation continue (53 %). Elle dépend également du taux d'encadrement, qui mérite dans certains secteurs des améliorations. Si ce taux moyen reste satisfaisant (3,5 doctorants/HDR) pour une ED du secteur SHS, il cache encore quelques disparités selon les disciplines et/ou unités de recherche. En effet, certains HDR encadrent encore plus de 10 thèses simultanément.

- Encadrement et suivi :

L'ED 356 applique les principes de la charte des thèses élaborée par le collège doctoral en 2008. Elle se donne pour objectif à court terme de limiter à 10 le nombre de thèses par HDR et, à l'horizon 2015, de le ramener à 6. Dans cette perspective, et à l'initiative du collège doctoral, l'ED 356 a mis en œuvre en 2010 un comité de suivi des thèses. Sous la responsabilité du directeur d'unité, il est proposé aux doctorants de fin de 2ème / début de 3ème année, un entretien précédé d'un rapport d'activité avec le directeur de thèse et un HDR d'une autre discipline. L'avis des doctorants concernés reste partagé. C'est parce qu'ils en voient la pertinence que certains regrettent que ce dispositif ne soit pas proposé à tous, au risque de discriminer ceux qui ont été invités à y participer. Il reste à établir à moyen terme le bilan de ce dispositif qui devrait être systématisé sous forme de point d'étape pour tous les doctorants.

Par ailleurs, même si la sélection des futurs doctorants incombe d'abord aux équipes, l'ED 356 exige au moins une mention « Bien » au master pour les candidats à une première inscription en thèse. Seuls les projets portés par des candidats étrangers sont examinés par une commission doctorale, engendrant un refus de 10 à 15% des demandes. Enfin, l'autorisation de soutenance est assujettie, outre les dispositifs habituels réglementaires (avis favorable des deux pré-rapports), à la nécessité pour le candidat d'avoir suivi 2 demi-journées de formation sur l'ensemble de la durée de thèse. Ce procédé, qui engage un peu plus les doctorants dans la professionalisation, est à saluer, mais reste néanmoins à renforcer en termes de volume horaire de formation obligatoire. Il est pour le moment uniquement réservé aux doctorants inscrits en première année de thèse en 2009-2010. Il permet d'obtenir le label de l'ED.

- Financement des thèses :

L'ED 356 dispose chaque année de six allocations MEN auxquelles s'ajoutent, selon les cas, l'allocation présidentielle dont le dispositif d'attribution est géré par le collège doctoral, et des allocations fléchées. Ces allocations sont complétées par des bourses régionales et conventions CIFRE. En tout, 20 % des doctorants ont un financement, ce qui est peu, mais commun au domaine des SHS. A l'exception des doctorants enseignants en primaire ou secondaire représentant 6 % de l'effectif, il reste 26 % de thèses non financées, ce qui a bien sûr un impact sur la durée des thèses.

Le conseil de l'ED 356 participe de manière active à l'attribution des allocations et bourses de recherche dans le cadre d'un jury de classement et de sélection. Cette procédure semble satisfaire tous ses membres. Cependant, les doctorants soulignent une certaine inégalité entre les laboratoires dans la mesure où l'information préalable fournie pour candidater n'est pas faite avec la même efficacité partout.

- Formation :

La formation reçue par les doctorants est en grande majorité réalisée par les unités de recherche. Rares sont celles faisant l'objet de mutualisation ou d'ouverture auprès des doctorants d'autres laboratoires. Les doctorants étrangers se plaignent notamment de ne pouvoir disposer d'un programme de formation plus fourni afin de mettre à niveau leurs connaissances. L'ED se centre donc d'une part sur l'organisation de conférences intersdisciplinaires (deux par an), et d'autre part sur l'offre de formation professionnalisante (stages en communication scientifique…), laquelle est surtout pilotée par le collège doctoral du PRES d'Aix-Marseille. Les actions en faveur de l'aide à l'insertion professionnelle, coodonnées également par le collège doctoral, ne trouvent pas suffisamment de relais à l'intérieur de l'ED pour être efficaces. Celle-ci a néanmoins introduit pour les nouveaux inscrits en première année de thèse en 2010, l'obligation de suivre 2 cours pour obtenir le label de l'ED.

- Ouvertures nationale et internationale :

L'ED 356 est tout à fait attractive puique 25 % de ses doctorants ne sont pas issus d'Aix-Marseille.

Actuellement, l'ED 356 compte 27 incriptions en cotutelle. Celles-ci sont réalisées en majorité avec l'Europe, mais le recrutement est élargi à tous les continents. 97 doctorants sont d'orgine étrangère. L'ED 356 n'a pas de politique internationale, elle laisse pour le moment chaque laboratoire définir ses propres partenariats en fonction de ses projets de recherche. C'est ainsi que l'on comptabilise deux collaborations internationales privilégiées, l'une avec la Doctoral school of language and literature de l'Université de Fribourg, l'autre concernant un PhD Européen sur les représentations sociales et la communication. Par contre, l'ED 356 souhaite poursuivre son soutien à la mobilité étudiante, en partenariat avec les laboratoires.

- Projet :

Le projet de l'ED 356 s'inscrit dans la continuité, malgré le changement de direction qui s'annonce. Les éléments mis en avant concernent le renforcement de l'offre de formation, notamment à l'intention de l'aide à l'insertion professionnelle dans le secteur hors académique avec le soutien du PRES. L'ED souhaite par ailleurs s'améliorer sur divers indicateurs de performance (taux d'encadrement, durée des thèses) et renforcer ses collaborations avec les autres ED du collège doctoral.

Observations du président

Division de la Recherche
12/07/2011/ n° 225

Affaire suivie par MF Pascual
Tél : 04 13 55 04 11
Fax : 04 13 55 05 67
marie-france.pascual@univ-provence.fr

Marseille, le 18 juillet 2011

Le Président de l'Université de Provence

à

Monsieur Alain MENAND
Agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur
Section des formations et des diplômes

Vos réf : AM/2011/N°183

Objet : Observations sur les rapports d'évaluation des ED.

Monsieur le Directeur,

Vous nous avez transmis le 7 juillet 2011, une nouvelle version des rapports d'évaluation des Ecoles Doctorales établis par le comité d'experts de l'AERES, corrigés par vos soins. Je vous remercie d'avoir pris en compte les erreurs factuelles que nous vous avions signalées sur les ED 184 et 353.

Vous avez fait parvenir à la Division de la Recherche à titre indicatif, un document relatif au calcul du taux d'abandon « potentiel » de thèse. J'ai pris connaissance de votre processus d'estimation. J'en ferai part aux membres de notre conseil scientifique lors d'une prochaine séance avec un objectif principal d'information, mais essentiellement comme source de progrès pour nos écoles doctorales.

Suite aux différents échanges téléphoniques que vous avez eus avec la Division de la Recherche, j'ai bien noté également les explications que vous avez données aux différentes remarques d'ordre général, soulevées par les directeurs des ED, dans les annexes que je vous ai transmises le 8 juin.

Après consultation des directeurs des ED, et au regard de tous les éléments de réponses que vous m'avez fournis, l'Université de Provence souhaite formuler des observations générales sur l'ensemble de ces rapports. Je tiens à souligner l'importance des cinq annexes ci-jointes dont l'objectif principal est d'apporter des éclaircissements aux comités d'experts, sur des points précis de l'évaluation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de toute ma considération.

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

Denis BERTIN

Aux membres du Comité AERES

Objet : Réponse au résultat de l'évaluation de l'ED 184 par l'AERES.
Référence : Rapport préliminaire d'évaluation 2011 de l'ED 184.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité AERES,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les observations du conseil de l'ED relatives au rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'Ecole Doctorale 184 « Mathématiques et informatique de Marseille ».

Comme point de départ, je dois noter que le comité ne contenait aucun mathématicien. Il se composait de deux chimistes, un physicien, un informaticien (président) et une jeune docteur, aussi informaticienne (tout comme la déléguée AERES, ex-directrice du laboratoire dont le président est membre). J'ai aussi noté que la jeune docteur travaille dans une boite de conseil où sa spécialité est le crédit impôt recherche.

Le premier énoncé du comité était que le doctorat est un diplôme professionnel, ce qui n'est pas vraiment un acquis en mathématiques. Mais analysons quelques unes de ses remarques.

En page 5, on a la critique que l'ED n'est pas visible aux doctorants. L'éclatement des sites des universités marseillaises est un problème bien connu : notre école participe dans des laboratoires ayant des activités au sein des trois universités et l'Ecole Centrale de Marseille. Les étudiants sont forcément éparpillés sur ces sites et la visibilité de l'ED en souffre. On essaie d'être présent via notre site web etc., mais ceci n'est pas facile. Le fait que les activités de recherche des différents doctorants et leurs lieux d'enseignement soient distribués autour d'Aix-Marseille n'est pas une chose sous le contrôle de l'ED.

Le nom du futur directeur est probablement Philippe ANGOT, mais la direction de l'ED attend de l'université, un document confirmant qu'il aura une décharge d'enseignement pour aider à l'accomplissement de cette tâche, qui est quand même très lourde et qui prend beaucoup de temps et d'énergie sans aucune décharge.

Dans les points faibles :

Oui, il y a une forte diminution du nombre de thèses soutenues. Ceci est dû en partie aux mesures prises pour raccourcir la durée des thèses et l'effort fait il y a quatre ou cinq ans, quand le Collège Doctoral a été fondé. Et il y a de moins en moins de financements pour les projets de science pure sans application immédiate.

Certaines thèses n'ont pas été financées.

Les huit inscrits sans financement (sur 130), ceci n'est pas rare en mathématiques : on a eu par exemple la femme de Jean-Jacques Goldman inscrite chez nous en thèse sans financement. On essaie de convaincre les doctorants potentiels de la difficulté de poursuivre les études de thèse sans financement, mais s'ils/elles insistent en connaissance de cause, et trouvent un directeur de thèse prêt à suivre leur projet, alors pourquoi interdire l'inscription. Il y a aussi de moins en moins de financements pour les projets de sciences pure sans application immédiate ; ce qui limite l'attractivité du domaine.

L'école doctorale se préoccupe du devenir professionnel des doctorants mais son expertise est souvent limitée au monde de la recherche et de l'éducation supérieure. Le Collège Doctoral est en train de mettre en place une solution afin de faciliter l'insertion professionnelle des doctorants. Dans notre école, nous faisons de notre mieux pour trouver des positions post-doctorales à nos doctorants.

En ce qui concerne la politique scientifique, notre préoccupation était de toujours privilégier la qualité des candidats sur les sujets. Ceci se fait en étroite collaboration avec les laboratoires ; Sur les quatre, deux sont étiquetés A et les deux autres A+.

Bilan quantitatif :

Nous croyons que la moyenne de 40 mois pour la durée d'une thèse est mieux qu'acceptable. Nous essayons de mettre en place un meilleur système pour limiter et contrôler les abandons.

Formation :

Malgré la diffusion personnalisée des informations sur les doctoriales et nos encouragements, les étudiants ne s'intéressent définitivement pas à l'offre. Il y a plusieurs problèmes autour de la mise en place des contrats doctoraux, en particulier des missions d'enseignement en 2009. L'école doctorale a fait de son mieux pour s'adapter au nouveau système mis en place par le ministère et pour informer les doctorants de ces nouvelles procédures.

La validation des profils de doctorants est faite par le directeur de thèse en accord avec son laboratoire. Ceux-ci, qui ont obtenu les hautes notations de l'AERES, garantissent la qualité scientifique des candidats et l'adéquation au profil.

L'idée d'associer notre Commission des Thèses aux autorisations de soutenance est bonne et pourrait être utile dans des cas problématiques.

Projet :

Malheureusement, le projet de fusion en 2012 des universités d'Aix et de Marseille ne va aucunement limiter l'éclatement de l'ED. Les centres de recherche ne vont pas se déplacer et les lieux d'enseignement non plus. Il est vrai que le Collège Doctoral, qui a déjà fait de très bons débuts, va continuer à améliorer ses aides à l'insertion et à la formation des doctorants.

Je trouve la position du comité très éloignée des points de vue mathématiques et informatique et la notation assez sévère.

Marseille, le 18/07/2011

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

UNIVERSITE DE PROVENCE Aix-Marseille I

Denis BERTIN

Le directeur de l'Ecole Doctorale 184

ED 184
Ecole Doctorale de Mathématiques et Informatique de Marseille
CMI 39, rue F. Joliot Curie - 13453 MARSEILLE cedex 13
Tél : 04 13 55 [illegible] 04 13 [illegible]
ed184@cmi.univ-[illegible]

Hamish SHORT

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : +33 (0)4 91 10 60 00 Fax : +33 (0)4 91 10 61 61

Le directeur et le bureau du conseil de l'ED 353

Aux membres du Comité AERES

Objet : Réponse au résultat de l'évaluation de l'ED 353 par l'AERES.
Référence : Rapport préliminaire d'évaluation 2011 de l'ED 353.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité AERES,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les observations du conseil de l'ED relatives au rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'Ecole Doctorale 353 « Sciences pour l'Ingénieur : mécanique, physique, micro et nanoélectronique ».

Nous reprenons les différentes rubriques de notation de l'AERES en commentant les critiques émises.

Au niveau de la présentation générale de l'ED, le rapport du comité d'évaluation ne mentionne pas les doctorants inscrits sur deux établissements supérieurs, Université du Sud Toulon Var et Ecole Centrale de Marseille, représentant 4% de l'effectif total (pour information, si cette donnée devait être actualisée, le pourcentage passerait à 6%). De la même façon, il nous parait important de souligner le rattachement récent du LCND (+10 encadrants), de deux laboratoires de l'IRSN (+9 encadrants) et du Centre de Recherche de l'Armée de l'Air de l'Ecole de l'Air de Salon (+6 encadrants), d'unités du CEA Cadarache (+22 encadrants), d'unités du CEMAGREF d'Aix en Provence (+6 encadrants). Ces évolutions, conjuguées aux recrutements réalisés par les laboratoires académiques durant le quadriennal ont conduit à une progression de + 21% du potentiel d'encadrement de l'ED.

Qualité de l'adossement scientifique : A+

Nous adhérons à cette analyse. Les notes globales des 5 unités principales de l'ED (IRPHE, IUSTI, LMA, M2P2 et IM2NP) sont maintenant connues. Toutes ces unités ont été notées A+.

Fonctionnement de l'ED : A

Cette note nous semble sévère. Nous reprenons ci-après les critiques principales relatives à :

- l'équipe de direction,
- la dichotomie Nord-Sud,
- les conditions d'admission,
- les relations avec le Collège Doctoral.

Equipe de direction

Dans la partie « bilan de l'évaluation », il est précisé que la gouvernance repose essentiellement sur un directeur, un secrétaire et sur un conseil. L'ED 353 fonctionne depuis plus de huit ans avec un directeur et un directeur adjoint. Ainsi, pour la période 2004-2007 le directeur P. Suquet (LMA) a eu pour adjoint R. Saurel de l'IUSTI. Pour la période examinée, un directeur adjoint (Frédéric Lalande professeur et membre du laboratoire IM2NP), élu par le conseil de l'ED le 6/03/2008 a travaillé efficacement avec R. Saurel, actuel directeur. Christophe Muller (professeur et membre du même laboratoire) a remplacé Frédéric Lalande depuis le 05/02/2010, date de son élection en tant que futur directeur de l'ED. L'équipe de direction a toujours fonctionné en très bonne synergie. Un bureau officiel n'a pas été constitué. Cependant son existence a été concrétisée de fait chaque fois qu'un problème est survenu. Ce bureau « officieux » était constitué des directeurs des laboratoires et de l'équipe de direction. Il a été fort utile pour la réorientation de certaines thèses ou tout problème lié au suivi des doctorants.

Par décision du conseil de l'ED du 23/05/2011, le bureau constitué par le directeur et le directeur adjoint de l'ED, les directeurs (ou leurs représentants nommément désignés) des laboratoires IUSTI, IRPHE, IM2NP, LMA, M2P2 a été officialisé.

En second lieu, le rapport relève une gouvernance encore trop centralisée, reposant trop fortement sur un secrétaire. Sur ce point, nous avons rendu le secrétaire « incontournable » car nous ne voulions pas retomber sur une critique émise par les doctorants sur le précédent contrat quadriennal à savoir « une

lenteur dans le traitement administratif des dossiers ». Le positionnement cadre A du secrétaire a permis à l'ED 353 d'être réactive face aux sollicitations des doctorants et des directeurs de thèse, de faciliter le travail quotidien de la direction de l'ED (directeur + directeur adjoint + liaisons récurrentes avec les directeurs de laboratoire) et de répondre de manière satisfaisante aux multiples demandes d'enquêtes statistiques.

L'ED a consacré 30% de son budget pour financer le secrétaire au niveau A. Cette utilisation du budget nous paraît être complètement justifiée en regard du niveau de qualification requis (organisation de manifestations scientifiques, suivi des doctorants, prise de notes et rédaction de comptes rendus lors des conseils et autres réunions, réponse aux enquêtes). Nous pensons aussi que le coût supporté par l'ED est minime par rapport à l'économie réalisée par l'Etat. Avant la prise de fonction du secrétaire nous enregistrions un nombre d'abandons culminant à 14 doctorants par an lors du précédent quadriennal. Il a été réduit à 2 abandons par an en fin d'exercice (soit 1% des effectifs) par la mise en place du suivi individualisé, réalisé avec tact et intelligence. En estimant chaque abandon de thèse à une perte d'environ 100 000 €, l'économie réalisée dépasse de plusieurs ordres de grandeur le coût de cette opération. Enfin, le secrétaire actuel est en CDD et on ne peut pas le considérer comme « pérennisé », ainsi que l'indique le rapport.

Concernant la faible implication des doctorants dans le fonctionnement de l'ED, la direction de l'ED est consciente de cette difficulté. Cependant, nous ne manquons pas de solliciter les doctorants dès qu'une occasion se présente et de cultiver le sentiment d'appartenance à une école. Pour information, les doctorants qui organisent des manifestions pour leurs collègues rencontrent le même manque d'implication. Leur emploi du temps chargé et la volonté d'avancer au mieux leur sujet de recherche en sont les raisons principales.

Une association de doctorants au niveau du collège doctoral, dotée d'un budget et d'un secrétariat permanent, pourrait prendre en charge l'organisation de manifestations et assurer le suivi post-thèse. Ceci pourrait être une voie d'amélioration de ce problème d'implication vécu par toutes les écoles doctorales.

Sciences pour l'ingénieur - Dichotomie nord-sud

La dispersion des sciences sur les différents sites d'Aix Marseille est un problème ancien souligné par le rapport du COS 2006. Quatre des cinq laboratoires académiques principaux (IUSTI, IRPHE, IM2NP, M2P2) sont localisés sur le site de l'Etoile au nord de Marseille, entre Château Gombert et Saint-Jérôme. Le déménagement du LMA est maintenant programmé pour rejoindre ce même site. Avec cette unité géographique, commune avec les écoles d'ingénieurs, Centrale et Polytech, ainsi que les IUT, l'ED 353 revendique clairement une forte représentation des Sciences pour l'Ingénieur. Les sciences pour l'ingénieur sont également présentes dans les autres écoles doctorales de chimie, environnement, math-info, et sciences de la matière, mais leur proportion semble plus faible. L'ED 353 est ouverte depuis longtemps au rattachement de tout ou partie des laboratoires tels l'Institut Fresnel, LP3, PIIM, LSIS, et LAM, qu'ils soient localisés au nord ou au sud de Marseille. Il est à noter que ces laboratoires émargent dorénavant au périmètre de l'Institut Carnot STAR, récemment labellisé « Carnot 2 » et clairement positionné sur les sciences pour l'ingénieur. C'est d'ailleurs dans cette même logique que des équipes et laboratoires du CEA, IRSN, CREA, LCND, CEMAGREF ont été rattachés. Nous pensons que l'université gagnerait à clarifier son offre de formation en soutenant l'ED 353 à rattacher ces laboratoires (ou une partie de ceux-ci) à son périmètre. L'interdisciplinarité, chère aux sciences pour l'ingénieur, ne pourrait qu'y gagner. La direction et le conseil de l'ED 353 sont très favorables à un élargissement du périmètre actuel.

Conditions d'admission

Les conditions d'admission en doctorat dans l'ED 353 ont en effet été assez strictes depuis la création de l'ED. Les allocations du ministère ont été réservées aux titulaires d'un M2R exclusivement et les doctorants bénéficiant d'autres supports financiers et non titulaires d'un M2R devaient suivre et réussir 3UE d'un M2R proche de leur lieu de résidence.

Cette politique a été longuement discutée en conseil de l'ED et approuvée avec une grande majorité à plusieurs reprises. Il s'agissait en effet :

- de s'assurer de la motivation et de la qualité des candidats,
- de prévenir les échecs et abandons,
- de profiter de la valeur scientifique ajoutée conséquente des M2R,

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : 04 13 55 04 11

- de préserver les M2R. Dans ce sens, nous avons suivi scrupuleusement une recommandation de l'AERES lors de son évaluation en 2007 : « *L'ED recrute beaucoup d'ingénieurs et doit donc être vigilante sur le contenu des cursus. La vie des masters et les doubles cursus sont en jeu* ».

Le nouveau rapport de l'AERES nous amène à revoir notre politique, en cherchant cependant à préserver la pérennité des masters. Ainsi, l'obligation de suivre 3UE « recherche » pour les non titulaires d'un M2R a été supprimée par décision du conseil de l'ED en séance du 23/05/2011.

En revanche, les contrats doctoraux du ministère resteront réservés aux titulaires d'un M2R. Il y a en effet peu de sites où les élèves ingénieurs n'ont pas la possibilité de suivre un M2R. Remarquons par ailleurs que l'attribution des AMN et AMX par le ministère est conditionnée à la réussite à un M2R. Le rapport de l'AERES 2011 a d'ailleurs souligné comme point fort notre politique de recrutement sur contrats doctoraux.

Pour les autres supports financiers, l'ED appliquera l'arrêté d'août 2006, en s'assurant que le parcours du candidat de niveau master atteste de son aptitude à la recherche.

Cette politique a été discutée de nouveau lors du conseil de l'ED du 23/05/2011 et confirmée avec une grande majorité.

Collège Doctoral

Le Collège Doctoral a porté ses efforts principalement sur la charte commune des thèses et l'insertion professionnelle. Notre ED a peu de difficulté sur l'insertion professionnelle, un nombre important de doctorants y ayant déjà été préparé par leurs cursus antérieurs. On notera tout de même une participation significative des doctorants de l'ED 353 aux Doctoriales (11 participants durant l'exercice, c'est-à-dire environ 3 doctorants par an, le nombre de préinscrits étant supérieur) et aux journées régionales organisées avec les représentants des entreprises, deux manifestations organisées par le Collège Doctoral.

Nous étions plus demandeurs d'une mutualisation de certaines formations, comme l'anglais, la communication scientifique, la création de sites web etc. Comme mentionnée plus haut, la création d'une association des doctorants soutenue financièrement et pérennisée au travers d'un secrétariat nous semble aussi souhaitable.

L'existence du Collège Doctoral étant de seulement 4 ans, toutes les attentes n'ont certainement pas pu être satisfaites.

Conseil de l'ED

Le comité a souligné que la participation des membres extérieurs aux conseils de l'ED mérite d'être améliorée. En moyenne, 1/3 des membres extérieurs est présent, ceci s'expliquant par le haut niveau de responsabilité des personnalités invitées provenant soit de l'industrie, soit d'EPIC. Le conseil de l'ED sera renouvelé d'ici la fin de l'année 2011 de manière à être opérationnel dès le début du prochain contrat au 1er janvier 2012. Dans la constitution de ce nouveau conseil, la direction de l'ED portera une attention particulière sur le choix des personnalités extérieures en veillant à ce qu'elles puissent justifier d'une plus grande disponibilité lors des choix des orientations stratégiques.

Encadrement : A

La durée des thèses dans notre ED semble être dans la moyenne nationale.

Toutes les thèses sont financées, ce qui est certainement bien au-dessus de la moyenne nationale.

Le principal point faible porte sur le nombre de thèses par rapport au nombre d'encadrants HDR. Deux explications peuvent être avancées :

- D'une part, les conditions de recrutement des doctorants ont jusqu'à présent été assez sélectives pour les raisons mentionnées plus haut ;
- D'autre part, les contrats doctoraux du ministère ont été orientés vers les meilleurs chercheurs, c'est-à-dire ceux faisant état d'une production scientifique régulière et de qualité. Le devenir de leurs précédents doctorants a aussi été pris en compte ainsi que le nombre de

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : 04 13 55 04 11

thèses dirigées et la date d'attribution du dernier contrat doctoral. Ces critères ont été adoptés afin de ne pas créer de trop forts déséquilibres.

Afin d'attirer des étudiants de qualité dans notre ED des actions ont été entreprises à l'international. Une partie importante des enseignements de tous les M2R locaux a été mutualisée avec les parcours de dernière année des écoles d'ingénieur Polytech et Centrale, afin de rendre plus facile et plus attractif ce parcours d'initiation à la recherche. Les M2R locaux de notre périmètre ont par ailleurs tous été évalués récemment A ou A+.

Des efforts supplémentaires devraient être conduits à l'international, mais des moyens financiers sont nécessaires pour l'accueil des doctorants ou des étudiants en M2R. A cette fin, les laboratoires ont, sur leurs fonds propres, financé une dizaine de supports pour l'accueil d'étudiants étrangers dans les masters, ces mesures venant compléter les aides du service des relations internationales de l'université au travers de bourses MED-Accueil de la Région PACA.

Suivi et insertion des docteurs : A+

Nous sommes heureux que la qualité du suivi des doctorants ait été appréciée. Ceci est une conséquence du travail réalisé avant tout par le secrétaire de l'ED, l'équipe de direction et les laboratoires. Pourtant la gouvernance ou le fonctionnement de l'ED n'ont pas été appréciés par l'évaluation.

Depuis l'évaluation de l'ED, des évènements nouveaux ont été enregistrés :

- Obtention du Labex « Mécanique et Complexité », seul Labex de mécanique - énergétique de France et seul Labex en sciences « dures » labellisé au premier appel d'offres sur Aix-Marseille. Il est porté par Alain Pocheau, directeur de l'ED 353 de 2000 à 2004.
- Sélection de l'Equipex « Equip@meso », porté par le directeur actuel de l'ED 353.
- Labellisation « Carnot 2 » de l'Institut STAR, en partie grâce à l'investissement de Christophe Muller, futur directeur de l'ED 353.

En tenant compte de ces résultats de qualité et des éléments factuels complémentaires apportés relatifs au fonctionnement et à l'encadrement, nous souhaiterions que la notation définitive de l'AERES soit revue à la hausse.

La présente réponse a été approuvée en séance du conseil de l'ED tenue le 23/05/2011.

Marseille, le 18/07/2011

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

Denis BERTIN

UNIVERSITE DE PROVENCE Aix-Marseille I

Richard SAUREL, Professeur

Directeur de l'ED 353

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : 04 13 55 04 11

Aux membres du Comité AERES

Objet : Réponse au résultat de l'évaluation de l'ED 354 par l'AERES.
Référence : Rapport préliminaire d'évaluation 2011 de l'ED 354.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité AERES,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les observations du conseil de l'ED relatives au rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'Ecole Doctorale 354 « Langues, Lettres et Arts ».

Les membres enseignants et doctorants du conseil de l'école doctorale « Langues, Lettres et Arts » ont lu avec attention le rapport d'évaluation de l'AERES et remercient le président et ses collègues pour leurs encouragements ainsi que pour l'ensemble de leur appréciation. Ils font un certain nombre de remarques :

Remarque générale : depuis la précédente évaluation AERES, l'école a fourni beaucoup d'efforts et peut se prévaloir de grands progrès : création d'espaces interdisciplinaires de recherche avec la revue E-LLA qui en est à son 4e numéro annuel et va passer sur Revues.org ; mise en place de comités de suivi ; réduction importante du taux d'encadrement et de la durée des thèses ; création d'un séminaire de recherche pour répondre à l'insuffisance de la recherche en master du fait des nouveaux concours de l'enseignement ; délivrance de certificats de compétence ; très bonne intégration des doctorants... L'Ecole avait été notée A lors de la précédente évaluation. Elle reçoit aujourd'hui un B, une note qui semble enregistrer un recul, négliger les progrès réalisés, et n'encourage guère les efforts qui restent à faire.

De même, l'AERES dénonce à juste titre « un manque flagrant de moyens », mais sans distinguer, dans les points faibles qu'elle relève, ce qui est de la responsabilité de l'école, de ce qui découle de cette indigence. Compter parmi les points faibles « des outils d'analyse encore insuffisants... » et « une ouverture internationale à conforter » (en oubliant de mentionner que l'école doctorale a déposé une candidature à la création d'un collège franco-allemand, une autre preuve de son activité mal reconnue), intégrer ces indiscutables constats dans une note, revient à accepter une mécanique dans laquelle l'établissement alloue d'abord des moyens insuffisants à l'école, l'AERES donne ensuite en conséquence une note médiocre dont l'établissement pourra enfin exciper pour allouer encore moins de moyens. Le conseil espérait que l'AERES, en soulignant de manière plus nette ses efforts et ses vraies réussites, en distinguant plus nettement les choses, prendrait plus de responsabilités.

Evaluation détaillée :

Administration et moyens

- la proposition d'une assemblée plénière annuelle (p. 6) est excellente et sera mise en place dès la rentrée ;

- celle de « prévoir une rotation des représentants des équipes » sera transmise à celles-ci : ce sont en effet les équipes qui désignent leurs représentants au conseil, sur des critères de représentativité : siègent en fait les directeurs, et pour les plus importantes des équipes, les responsables des groupes qui les constituent.

- Il est écrit que « l'ED a fourni une aide linguistique et financière à deux revues en ligne, E-LLA et « Lignes de fuite ». C'est exact pour la seconde revue ; c'est insuffisant pour la première, qui a été non pas soutenue mais créée par l'ED à l'initiative de son directeur, et qui est, plus qu'une revue, un

cadre de recherche interdisciplinaire et d'auto-formation dans l'école, sous la responsabilité du directeur.

Bilan quantitatif

- « Aucun [enseignant de l'école] n'est à l'IUF ». Michel Guérin (LESA) a été membre de l'IUF jusqu'en 2010 : il part en retraite. Anne Page (LERMA) est IUF depuis 2011.

- Une HDR a été également soutenue en études germaniques.

Formation

A propos des doctoriales, il est écrit en p. 8 que les doctorants « se sentent peu concernés ». En 2011, pour la première fois, 4 doctorants de l'ED 354, participeront aux doctoriales - ce qui est beaucoup. C'est la preuve d'une action qui porte ses fruits.

Projet

L'AERES préconise de tenir « un discours vrai aux futurs doctorants » et d'élaborer des « projets professionnels alternatifs à l'insertion dans le monde académique » mériterait peut-être d'être précisé, à la fois dans son contenu et dans ses destinataires. Tenir un discours vrai, l'école le fait. Elaborer « des projets professionnels alternatifs », suppose un travail préalable d'analyse du marché de l'emploi, des compétences qu'il requiert, du niveau optimal de recrutement. Seul l'établissement a les moyens, à l'échelle qui est la sienne, d'entreprendre ce travail et d'offrir un cadre et des perspectives où l'ED 354, avec la 355 et la 356, puisse situer des formations et des incitations plus pertinentes et plus efficaces que celles qu'elle offre déjà. Le collège doctoral, le club université-entreprises, ont été sollicités par le directeur de l'école, comme il a l'a indiqué au comité AERES.

Marseille, le 08/06/2011

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

UNIVERSITE DE PROVENCE Aix-Marseille I

Denis BERTIN

Le directeur de l'Ecole Doctorale 354

Jean-Raymond FANLO

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : +33 (0)4 91 10 60 00 Fax : +33 (0)4 91 10 61 61

Aux membres du Comité AERES

Objet : Réponse au résultat de l'évaluation de l'ED 355 par l'AERES.
Référence : Rapport préliminaire d'évaluation 2011 de l'ED 355.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité AERES,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les observations du conseil de l'ED relatives au rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'Ecole Doctorale 355 « Espaces, cultures, sociétés ».

L'ED 355 remercie les experts de l'AERES pour ce rapport qui lui sera, à n'en pas douter, une aide importante dans les évolutions qu'elle envisage dans les années à venir.

Nous n'avons noté aucune erreur dans un rapport qui rend fidèlement compte de la situation actuelle de l'ED. Une nuance est cependant à apporter par rapport aux déclarations du comité de visite sur la faible présence des étudiants étrangers parmi ceux (fort nombreux, ils étaient une cinquantaine) qu'il a été amené à rencontrer. Il ne semble pas que le comité ait expressément demandé aux doctorants présents leur pays d'origine. Dès lors, l'impression qu'il y avait peu de doctorants étrangers, ce qui n'était pas le cas, tient au fait qu'ils ont peu pris la parole. Mais cela n'enlève rien, au contraire, à la pertinence du conseil donné, sur l'organisation possible d'une formation complémentaire en langue française pour les doctorants étrangers. Nous allons envisager sa faisabilité dès la prochaine rentrée, sans doute en lien avec le Service Commun d'Enseignement du Français aux Etudiants Etrangers de l'université de Provence.

Nous retenons également comme prioritaire pour l'ED l'ensemble des pistes d'amélioration proposées par les experts, en particulier ce qui concerne :

- L'amélioration des réseaux de communication : les efforts sur le site web de l'ED vont s'accentuer et entrer en synergie avec la plate-forme technique qui sera élaborée dans le cadre du LabEx Méd piloté par la MMSH, et dont l'ED est partie prenante.
- Le suivi des thèses et surtout l'attention à porter aux conditions d'inscriptions en première année. Nous espérons que le fonctionnement dès cette année de comités de thèses contribuera à la baisse de la durée moyenne des doctorats.
- La précision dans les enquêtes sur les doctorants: tout en reconnaissant bien volontiers cette imprécision, dont l'ED est la première à pâtir car cela n'aide pas à son pilotage (la directrice de l'ED a dû elle même renseigner une partie des chiffres demandés sur l'insertion professionnelle des doctorants en trouvant sur… google des renseignements dont ne disposaient pas les laboratoires d'accueil des doctorants), nous estimons qu'un bon suivi statistique des étudiants en doctorat relève d'une politique d'établissement et devrait entrer dans les attributions de l'Observatoire de la Vie étudiante après la fusion des trois universités du site d'Aix-Marseille en 2012.

Marseille, le 08/06/2011

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

Denis BERTIN

La Directrice de l'Ecole Doctorale

Catherine VIRLOUVET

Aux membres du Comité AERES

Objet : Réponse au résultat de l'évaluation de l'ED 356 par l'AERES.
Référence : Rapport préliminaire d'évaluation 2011 de l'ED 356.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du Comité AERES,

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir les observations du conseil de l'ED relatives au rapport d'évaluation de l'AERES concernant l'Ecole Doctorale 356 « Cognition, langage, éducation ».

Observations générales -

Le directeur de l'ED 356 ainsi que le conseil de l'école ont pris connaissance du rapport du comité d'experts de l'AERES. Ils souhaitent faire part à ce comité des remarques qui suivent.

(1) Selon le rapport du comité (page 7) et à propos de l'encadrement et du suivi des doctorants, il est écrit : *"C'est parce qu'ils en voient la pertinence [du dispositif de suivi de thèses] que certains regrettent que ce dispositif ne soit pas proposé à tous (...)"*. **Commentaire :** Il s'agit là d'un sérieux malentendu qu'il est important de lever, à savoir que le suivi des thèses est **obligatoire** pour tous les étudiants en fin de 2ème ou en début de 3ème année de thèse. Cette information figure dans l'annexe 9 (page 41) du bilan scientifique et pédagogique intitulée "Procédure de suivi des thèses" qui est très explicite sur le caractère obligatoire de la procédure de ce suivi. Il est dommage qu'un propos d'un doctorant mal informé soit plus important que les informations figurant dans le site Web accessible à tous (doctorants et directeurs de thèse) et dans le rapport transmis à l'AERES.

(2) Selon le rapport du comité (page 7) et à propos de la formation, il est écrit *"Les actions en faveur de l'aide à l'insertion professionnelle, coordonnées également par le collège doctoral, ne trouvent pas suffisamment de relais à l'intérieur de l'ED pour être efficaces. Celle-ci a néanmoins introduit pour les nouveaux inscrits en première année de thèse en 2010, l'obligation de suivre 2 cours pour obtenir le label de l'ED"*. Il est aussi écrit page 5 *"Enfin, entre les initiatives émanant du collège doctoral et l'accompagnement par les unités de recherche à la professionnalisation de leurs doctorants, on ne voit pas toujours la plus value de l'ED 356 (...)."*

Commentaire : Ces propos sont inexacts. En effet, comme il est explicitement indiqué page 22 du bilan scientifique et pédagogique (Cf. partie 4.1.2), **l'obtention du label de l'ED est obligatoire pour tous les étudiants et pas uniquement pour les nouveaux inscrits**. On rappellera aussi que l'ED 356 conduit des actions spécifiques en direction des doctorants concernant leur insertion professionnelle sous la forme de modules professionnalisants (page 22) et qu'elle a organisé (avec l'ED 354) en 2009 une journée de sensibilisation consacrée aux débouchés dans l'entreprise et dans l'administration (page 24). Il n'est dès lors pas exact de dire que l'ED 356 n'apporte pas de plus-value pour la professionnalisation de ses doctorants, d'autant plus que le taux d'insertion professionnelle calculé par l'AERES (page 5) est qualifié de "bon".

Commentaires généraux

(1) Selon le rapport du comité (page 6) et à propos de l'administration et des moyens de l'ED, il est écrit : *" 44% de cette somme servent à l'aide aux doctorants (participation à des colloques) et 24% aux intervenants pour les formations. Néanmoins elle ne souhaite pas soutenir la publication des travaux de 2 thèses de ses doctorants dans le cadre d'une publication électronique, préférant les inciter, par l'intermédiaire des laboratoires d'appui, à publier dans des revues référencées"*. **Commentaire :** Il est étonnant que le comité AERES invite l'ED à soutenir financièrement les publications des doctorants sur des supports autres que les supports nationaux et internationaux recensés par l'AERES (cf. les listes bibliométriques). Il n'est pas possible que l'ED se substitue aux comités d'experts de ces revues pour attribuer des financements à certains travaux plutôt qu'à d'autres (vu l'enveloppe budgétaire). De plus

nous ne jugeons pas, en effet, utile de créer des supports spécifiques aux doctorants dont la validité est forcément restreinte à l'ED alors que les doctorants doivent, à l'aide de leur directeur de recherche, apprendre à publier et publier sur les supports reconnus de leur discipline.

(2) Selon le rapport du comité (page 7) et à propos du financement des thèses, il est écrit *"Cependant, les doctorants soulignent une certaine inégalité entre les laboratoires dans la mesure où l'information préalable pour candidater n'est pas faite avec la même efficacité partout"*. **Commentaire :** L'ED dispose, grâce à son site WEB continument mis à jour, d'un outil efficace d'informations à destination des doctorants (comme le comité d'experts le souligne page 5). Aussi, l'information concernant les modalités d'attribution de contrats doctoraux et autres bourses de recherche est accessible à tous **six mois au moins** avant la campagne de recrutement (même la date des auditions des candidats par le conseil de l'ED est fixée de longs mois à l'avance). On peut regretter que de rares doctorants fassent bien peu d'efforts pour accéder à ces informations. C'est aussi évidemment la responsabilité des directeurs d'unités de recherche et des directeurs de thèse que d'informer les futurs doctorants de l'existence de ces possibilités de financement.

(3) Le rapport du comité regrette l'absence d'une association de doctorants (page 5). **Commentaire :** Pourtant les doctorants sont invités à rejoindre la dynamique association des doctorants d'Aix-Marseille (REZODOC) (Cf. page 8 du bilan scientifique et pédagogique " L'ED continuera à encourager les doctorants à jouer un rôle actif dans l'Association REZODOC (Association des Doctorants et Docteurs d'Aix-Marseille). REZODOC est par ailleurs soutenu financièrement par le Collège Doctoral [http://www.rezodoc.org/] et dans toute autre association structurée de doctorants qui se mettraient en place au niveau d'Aix-Marseille Université et dont les objectifs seraient en accord avec ceux de l'ED. Les doctorants sont également incités à participer aux activités d'autres associations régionales ou locales de doctorants". Est-il vraiment nécessaire de démultiplier les participations à des associations ?

Au total, compte tenu des rectificatifs que nous venons de faire et des notes partielles (A+,B, A, B), nous considérons que les propos de l'AERES sont parfois inadéquats et que sa note globale est extrêmement sévère et, à nos yeux, imméritée.

A propos des recommandations pour l'établissement
Nous remercions le comité d'experts de l'AERES d'avoir recommandé le renforcement du pôle administratif et gestionnaire de l'ED (page 6). Ce manque de soutien logistique en personnel et en locaux, déjà dénoncé dans le rapport AERES de 2008, a été également fortement mis en évidence dans le dernier rapport de l'ED 356. Il est crucial que l'établissement apporte une solution adaptée afin de soutenir un unique personnel administratif qui, actuellement, doit gérer deux écoles (ED 354 et 356), soit près de 650 doctorants.

Marseille, le 18/07/2011

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du Conseil Scientifique

Denis BERTIN

UNIVERSITE DE PROVENCE Aix-Marseille I

Le directeur de l'ED 356

Jacques VAUCLAIR

Université de Provence - 3 place Victor-Hugo 13331 Marseille Cedex 3 Tél : +33 (0)4 91 10 60 00 Fax : +33 (0)4 91 10 61 61